

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE CHANTELoup-LES-VIGNES
78570

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 11 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE : 11 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 23
Votants : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le onze décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme. ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEC, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT, Mme CHATELAIN, M. LIAOUI, Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI, M. MARCIN, M. GAYDOUK, M. FOURE, M. FARIGOULE, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme CHIARETTO (procuration Mme BATHILY)
Mme DUBOIS (procuration Mme. ARENOU)
Mme BAUDRY (procuration Mme CHERGUI)
M. JALLOT (procuration M. LONGEAULT)

Absents

M. CAMARA

M. ALIMI

Mme KHARJA

Mme LARABI

Mme SIRAS

M. ODIRA

SUPPRESSION DE POSTES NON POURVUS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L 313-1,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3 2°,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 11 décembre 2025,

CONSIDERANT la nécessité de supprimer des emplois permanents non pourvus afin que le tableau des emplois soit à jour,

CONSIDERANT qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

ENTENDU l'exposé de Monsieur BONNEAU Jérôme, Adjoint au Maire délégué aux Ressources Humaines, à la Communication et au Numérique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE la suppression d'emplois permanents non pourvus, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, soit 35/35^{ème}, à compter du 1^{er} janvier 2026, selon le tableau ci-dessous :

| SERVICE PROJET ÉDUCATIF – CITE SIMONE VEIL | | |
|---|-------------------|------------------|
| Emploi | Grade | Catégorie |
| Directrice de projet éducatif | Attaché principal | A |

| DIRECTION PRÉVENTION, JEUNESSE ET SPORTS | | |
|---|-------------------------------|------------------|
| Emploi | Grade | Catégorie |
| Médiateur social | Adjoint technique territorial | C |

| SERVICE PETITE ENFANCE | | |
|-------------------------------|-----------------------------|------------------|
| Emploi | Grade | Catégorie |
| Éducateur de Jeunes Enfants | Educateur de Jeunes Enfants | A |

| DIRECTION ENFANCE ÉDUCATION | | |
|---|-----------------------------------|------------------|
| Emploi | Grade | Catégorie |
| Responsable des Temps Péri et Extra Scolaires | Animateurs territoriaux | B |
| Responsable adjoint des Temps Péri et Extra Scolaires | Adjoints d'animation territoriaux | C |

| DIRECTION PERFORMANCE FINANCIÈRE | | |
|---|-------------------------|------------------|
| Emploi | Grade | Catégorie |
| Responsable des finances | Rédacteurs territoriaux | B |

| SERVICE CULTUREL | | |
|--------------------------------------|--------------------------------------|------------------|
| Emploi | Grade | Catégorie |
| Directrice des Affaires Culturelles | Rédacteurs territoriaux | B |
| Assistante de développement culturel | Adjoints administratifs territoriaux | C |

| DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES | | |
|--|----------------------------------|---|
| Responsable du CTM | Adjoints techniques territoriaux | C |

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 22 décembre deux mille vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Maire-adjoint

François LONGEAULT





Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20251222-2025-DEL-82-DE
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025